



COMMUNE  
DE  
VEYTAUX

Veytaux, le 21 novembre 2022

## **RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL**

de la commission nommée pour l'examen du préavis N° 18/2022 présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 31 octobre 2022 :

**Octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 80'000.00 au maximum, pour couvrir les frais liés à la pose d'enrochements**

Rapporteur : Mme Natalia Martino

Membres : M. Marco Strebel

M. Stephan Teklits

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 11 novembre en présence de Monsieur le Municipal Philippe Andler sur le tronçon partant de l'ouvrage des FMHL jusqu'à la limite communale avec Villeneuve.

Nous le remercions d'avoir répondu à toutes nos questions.

Il nous a expliqué la nécessité de l'entretien envisagé des rives du lac sur l'ensemble de notre commune pour en garantir la pérennité. Une étude a été menée et des contrôles effectués par une entreprise spécialisée afin de cibler les interventions à prévoir. Les travaux se dérouleront par étape sur plusieurs tronçons et sur plusieurs années afin d'échelonner les investissements.

Le premier tronçon qui fait l'objet de cette demande de crédit aura un impact peu important pour la population et la durée des travaux ne devrait pas excéder la semaine. Des blocs tombés seront relevés et l'enrochement sera renforcé par l'apport de 200 tonnes de blocs afin de protéger la rive des mouvements de l'eau. Les travaux seront effectués au début de l'année 2023.

L'enrobé sur le chemin de la berge sera dans un deuxième temps refait sur une partie présentant de nombreux trous et le montant nécessaire à ce travail sera mis au budget « Routes » en 2023.

S'agissant d'entretien de cours d'eau, la Direction générale de l'environnement (DGE) participe à raison de 60% sur l'étude et les travaux à réaliser. Le montant net à charge de la Commune est de CHF 32'000.00 sur un total de CHF 80'000.00. Le financement sera donc assuré par les fonds disponibles en trésorerie.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX**

**vu** le préavis du 31 octobre 2022 (N° 18/2022) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 80'000.00 au maximum, pour couvrir les frais liés à la pose d'enrochements,

**ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

**considérant** que cet objet à été porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la pose d'enrochements ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 80'000.00 au maximum ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante :
  - subvention cantonale : CHF 48'000.00 ;
  - fonds disponibles en trésorerie : CHF 32'000.00 ;

4. d'amortir l'investissement net de CHF 32'000.00 sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 3'200.00 par année, la première fois au budget en 2024.

Au nom de la commission  
Le rapporteur

N. MARINO

Veytaux, le 21 novembre 2022